

N° 2021-121

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/121
OM – Annulations, Réductions**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **1 058.33 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **812.47 €** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2021.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 29.11.2021	HAUT DU THEM	BONNAMOUR Baptiste	2021-171-007023	150 €
	BEULOTTE St LAURENT	GENET Yvonne	2021-165-005891	50 €
	MIELLIN	SCHWAAR Jacques	2021-181-008905	75 €
	ESMOULIERES	COLIN Isabelle	2021-168-006173	100 €
	ECROMAGNY	PETRIGNET Olivier	2021-167-006142	75 €
	ST BARTHELEMY	MARSOT Véronique	2021-184-009763	50 €
	AMAGE	JEUDY Florian	2021-160-005388	50 €
Sur délibération	ST BARTHELEMY	ROBLES MARTAUX Agnès	2021-184-009873	125 €
	LA VOIVRE	BOHEME Jennifer	2021-178-007823	100 €
	BEULOTTE ST LAURENT	BERNARD Jacques	2021-015-000582	75 €
			2021-165-005866	75 €
	FAUCOGNEY	PRUD HOMME Claude	2021-169-006523	83.33 €
TERNUAY	DELOYE Georgette	2021-185-010009	50 €	
Total des réductions OM				1 058.33 €

Réductions :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif du 29.11.2021	MELISEY	INGELAERE SENS Manuel	2021-206-010457	50 €
	AMAGE	DECHAMBENOIT Georges BOLOT Jeanne	2021-160-00534	41.67 €
	SERVANCE	BRESSON Michel	2021-183-009040	50 €
	TERNUAY	ROY Serge	2021-185-010167	33.32 €
	FRESSE	ALDINGER Christophe	2021-170-006589	50 €
	MELISEY	BELUCHE Brigitte	2021-180-007993	50 €
	HAUT DU THEM	JUIF Benoit et Françoise	2021-171-007131	50 €
	MELISEY	JEANBLANC Angélique	2021-044-003253	25 €
			2021-180-008403	25 €
	MELISEY	BABEL Nathalie	2021-180-008151	25 €
	ECROMAGNY	BOFFY Marcel et Yvette	2021-167-006079	50 €
	LA BRUYERE	GIRARD Bernard	2021-172-007315	12.50 €
	MIELLIN	FRECHIN Bernard	2021-181-008864	16.66 €
FRESSE	MEINEN Franck	2021-170-006890	25 €	
HAUT DU THEM	VONFLIE Estelle	2021-183-009456	58.32 €	
Sur délibération	MELISEY	RIMBEUF Margaux	2021-180-008713	50 €
	MELISEY	DELONG Sylvie	2021-044-003043	25 €
			2021-180-008191	25 €
SERVANCE	BOLOT Cédric	2021-183-009013	33.33 €	

Sur délibération	SERVANCE	HERRY Vincent BARDELANG Marion	2021-183-009231	75 €
	MELISEY	NOIROT Quentin	2021-180-008590	41.67 €
Total des réductions OM				812.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2021-122

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/122
OM – Annulations Antérieures**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	LOUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr LOUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de 176 € émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2017 et 2018.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations Antérieures :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Sur délibération	ESMOULIERES	BERSOT Maurice	2017-047-003366	88 €
			2018-045-002583	88 €
Total des réductions OM				176 €

Les annulations concernées sont imputées en dépenses à l'article 673.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler les titres de recettes.
- **CHARGE** la Président d'effectuer les opérations comptables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-123

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/123
OM : Créances éteintes**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président fait savoir à l'assemblée, qu'il convient d'annuler la facture de 2018 à 2021

Il propose de régulariser ces opérations en annulant le titre exécutoire.

La Trésorerie Principale de Luxeuil a communiqué les états de titres irrécouvrables, suite aux constats de carence des débiteurs. Ces constatations sont appuyées de justificatifs juridiques.

Le Président propose au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Il s'agit principalement de créances dont le recouvrement n'est pas possible.

Créances éteintes :

Les créances concernées sont imputées en dépense à l'article 6542.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Créances éteintes suite à une procédure de surendettement et liquidation judiciaire.

Le montant global des créances éteintes est de 366.00 €

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- ADMET en créances éteintes communautaires dont le détail figure ci-après

NOM	Années	OM
BOLOT STEPHANE FAUCOGNEY	2021	100.00€
BOLOT STEPHANE FAUCOGNEY	2020	85.00 €
BOLOT STEPHANE FAUCOGNEY	2019	93.00 €
BOLOT STEPHANE FAUCOGNEY	2018	88.00 €
TOTAL		366.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-124

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/124
SPANC – Annulations**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de 8 € émis au titre de la redevance SPANC, pour l'année 2021.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Sur délibération	BEULOTTE ST LAURENT	BERNARD Jacques	2021-035-00602	8 €
Total des réductions OM				8 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler le titre de recettes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-125

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/125
SPANC – Annulations Antérieures**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de 16 € émis au titre de la redevance SPANC, pour l'année 2017 et 2018.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations Antérieures :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Sur délibération	ESMOULIERES	BERSOT Maurice	2017-047-003366	8 €
			2018-045-002583	8 €
Total des réductions OM				16 €

Les annulations concernées sont imputées en dépenses à l'article 673.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler les titres de recettes.
- **CHARGE** la Président d'effectuer les opérations comptables.

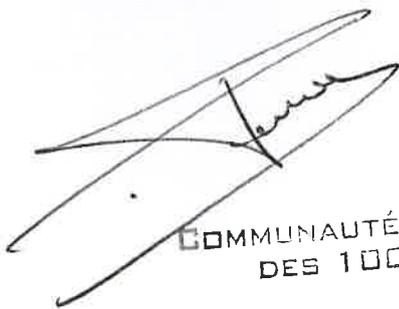
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-126

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/126
Décision modificative n°7 du budget CCME**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°7 de l'exercice 2021, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 022 dépenses imprévues de fonctionnement au chapitre 012 Charges de personnel pour un montant de 5 000.00 €

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6218 : Autre personnel extérieur		5 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		5 000.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	5 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	5 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°7 du budget CCME, exercice 2021 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/127
Décision modificative n°8 du budget CCME**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°8 de l'exercice 2021, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du compte 20422 au compte 20422 opération 26 Habiter mieux pour un montant de 3 000.00 €

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 20422 : Privé : Bâtiments et instal.	3 000.00 €	
D 20422-26 : LOGEMENT		3 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	3 000.00 €	3 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°8 du budget CCME, exercice 2021 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-128

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/128
Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions Économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants de La Lanterne, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (pompe à chaleur et menuiseries) d'un montant estimatif de 31 436.35 € HT entre dans les critères d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Madame Martine LAROCHE** route de la grange Ferry 70 270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-129

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/129
Attribution d'une subvention
« Habiter Mieux »**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions Économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Départemental.

Une demande d'habitants de St-Barthélémy, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (pompe à chaleur) d'un montant estimatif de 13 260 € HT entre dans les critères d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

DECIDE de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1 500.00 € pour le compte de **Monsieur Jean-Jacques LOMBARD**, 8 chemin du Clos du Puits 70 270 SAINT-BARTHELEMY au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS



N° 2021-130

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

N° 2021/130

Aide à l'immobilier d'entreprises : Reconduction de la convention

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions Économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Par délibération du 30/09/2019, le Président avait été autorisé à signer la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté concernant l'aide à l'immobilier d'entreprises.

Par courrier daté du 14 octobre 2021, le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté propose aux intercommunalités de prolonger, pour une année, les autorisations d'interventions sur l'immobilier d'entreprises conformément à la loi NOTRe, et dans l'attente de l'adoption d'un nouveau SRDEII en juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE ET RECONDUIT** pour un an la convention d'aide à l'immobilier d'entreprises avec la Région Bourgogne Franche-Comté
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-131

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/131
Approbation de la modification n°1 du PLU de Faucogney**

NOMENCLATURE: 2.1 Documents d'urbanisme

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;
VU le Plan Local d'Urbanisme de Faucogney-et-la-Mer approuvé le 27 juin 2015 et révisé partiellement le 15 décembre 2020 ;
VU l'arrêté du Président n°8 du 25/03/2021 engageant la modification simplifiée n°1 du PLU ;
VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n°BFC-2021-3001 en date du 05/08/2021 dispensant la procédure de modification simplifiée n°1 d'évaluation environnementale ;
VU la délibération n°92/2021 en date du 28 septembre 2021 définissant les modalités de la mise à disposition du public ;
VU les pièces du dossier de PLU mis à disposition du public du 18 octobre au 18 novembre 2021 inclus à la Mairie de Faucogney-et-la-Mer ;

Le Président rappelle au conseil communautaire que la modification simplifiée n°1 du PLU de Faucogney-et-la-Mer a été engagée afin de corriger plusieurs erreurs matérielles.

Il indique qu'aucune remarque n'a été déposée dans le registre d'observation mis à disposition du public du 18 octobre au 18 novembre 2021.

Il explique ensuite que le projet de modification a été modifié après la mise à disposition du public pour tenir compte des remarques émises par les services d'Etat dans leur courriel du 05 octobre 2021. Ce courriel est annexé à la présente délibération. Pour rappel, la notification du projet à l'ensemble des PPA avait été faite en date du 23/08/2021. Aucun autre avis n'a été reçu par la communauté de communes.

Les modifications apportées ont consisté à clarifier les changements apportés aux articles A2 et N2 en remplaçant la mention « secteurs d'étangs » par « STECAL ».

Entendu le bilan de la mise à disposition du public,

Considérant les remarques de la DDT et les modifications effectuées pour en tenir compte ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Faucogney-et-la-Mer est désormais prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU de Faucogney-et-la-Mer telle qu'elle est annexée à la présente ;

- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Faucogney-et-la-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture.



- **INDIQUE** que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie de Faucogney-et-la-Mer et à la communauté de communes des 1000 étangs durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;

- **INDIQUE** que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

- **INDIQUE** que les frais relatifs à cette modification seront imputés à la commune de Faucogney et la Mer. Un titre sera émis par la communauté de communes des 1000 Etangs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-132

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

N° 2021/132

Rapport concernant les attributions de compensation

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Par courrier daté du 21/10/2021, il nous est demandé d'établir un rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation (AC).

Ce rapport doit permettre qu'un bilan régulier de la mise en œuvre des transferts de compétences des communes à leur EPCI et des conséquences sur les montants des AC puisse être réalisé et débattu.

Par délibération du 19/12/20107, il a été décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) afin de :

- Permettre à la CCME de répondre aux enjeux économiques introduits par la loi Notre,
- Réduire la concurrence fiscale entre communes,
- Mutualiser les risques économiques liés à l'activité des entreprises,
- Optimiser l'intégration fiscale communautaire pour bénéficier de plus de dotations.

Vous trouverez ci-dessous un tableau synthétisant les attributions de compensation de 2018 à 2021. Les AC n'ont été utilisés qu'une fois, en 2018, pour assurer le financement de la participation CCME au Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon (SIBHVO).

Communes	2018		2019	2020	2021
	AC prévisionnelles	AC corrigées tenant compte de la GEMAPI*	Versement 2019	AC définitives	AC définitives
DELIB	06/02/2018	02/10/2018		22/10/2020	28/09/2021
Amage	2139	1093	2139	2139	2139
Amont	6259	4778	6259	6259	6259
Belfahy	7295	7169	7295	7295	7295
Belmont	3786	3572	3786	3786	3786
Belonchamp	5527	2651	5527	5527	5527
Beulotte	2832	2735	2832	2832	2832
Corravillers	12656	11259	12656	12656	12656
Ecromagny	3181	2938	3181	3181	3181
Esmoulières	982	417	982	982	982
Faucogney	79585	77085	79585	79585	79585
Fresse	13842	12677	13842	13842	13842
Haut du Them	23490	19755	23490	23490	23490
La Bruyère	1168	392	1168	1168	1168
La Lanterne	785	432	785	785	785
La Longine	22280	20880	22280	22280	22280
La Montagne	67	6	67	67	67
La Proiselière	467	203	467	467	467
La Rosière	1883	1755	1883	1883	1883
La Voivre	1935	1030	1935	1935	1935
Les Fessey	836	58	836	836	836



Melisey	221578	214636	221578	221578	221578
Montessaux	941	529	941	941	941
St Barthélémy	10904	6836	10904	10904	10904
Servance Miellin	130783	125241	130783	130783	130783
Ternuay	18925	14740	18925	18925	18925
TOTAL	574126	531433	574126	574126	574126

En rouge AC négative

* La taxe GEMAPI n'ayant pas été délibéré au 1er octobre 2017, la CCME a décidé d'apporter au SIBHVO sa contribution de 42 693 € par prélèvement sur l'attribution de compensation. Une règle de répartition a été proposée par la CLECT et validé par le conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le rapport présenté
- DIT que le rapport sera transmis à la Préfecture et aux 25 communes membres de la CCME

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-133

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/133
CRTE : Autorisation de signature**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Par délibération en date du 17 juin 2021, la CCME a approuvé la signature du protocole d'engagement visant à définir les modalités de collaboration entre les parties prenantes.

Pour rappel, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE de la CCME est conclu à l'échelle d'une partie du Pays des Vosges Saônoises, comprenant les deux autres communautés de communes du Pays de Villersexel et du Pays de Luxeuil. Il est composé d'actions et de projets. Les actions concernent des opérations matures, prêtes à démarrer à court terme ou des opérations en cours d'élaboration destinées à être mises en œuvre à moyen/long terme.

Le CRTE a vocation à être évolutif et amendable. De nouvelles actions ou thématiques pourront s'inscrire dans le CRTE au fur et à mesure de leur avancement, à la condition qu'elles concourent à un objectif global de transition écologique. L'inscription de nouvelles actions ou thématiques se fera alors par le biais des comités de pilotage où les territoires seront représentés.

Les projets non-inscrits au CRTE pourront tout de même bénéficier de possibilités de financement de la part de l'Etat, dans le respect des règles en vigueur et des enveloppes allouées le moment venu.

Le CRTE sera conclu jusqu'au 31 décembre 2026. Une convention financière annuelle sera conclue chaque année afin de flécher les financements mobilisables sur les actions matures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026
- **AUTORISE** l'engagement de toutes les démarches afférentes.

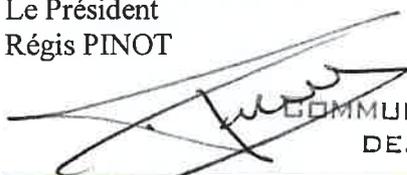
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS



N° 2021-134

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/134
Aide à la création d'hébergements touristiques**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président rappelle au conseil communautaire l'aide à la création et/ou à la réhabilitation d'hébergements touristiques sur le territoire intercommunal mise en place par délibération en date du 12/02/2019.

La SCI « Les Gouttes » nous a transmis un dossier pour la création de 5 chambres d'hôtes sur la commune de Melisey pour un montant total de travaux de 600 000 € HT.

Le montant de l'aide de la CCME est fixé à 10 % d'un plafond de 12 000 € HT de travaux par chambre soit 6 000 € pour les 5 chambres d'hôtes. L'aide sera versée à la fin des travaux sur production des factures acquittées et de la labellisation de l'hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le président ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 6 000 € à La SCI « Les Gouttes » pour la création de ces 5 chambres d'hôtes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-135

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/135
Fonds de concours à la commune de La Rosière**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Monsieur le Maire de La Mer et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours à sa commune pour des travaux d'aménagement de la mairie (isolation, rénovation de la façade, travaux d'accessibilité, poêle à granulés etc...)

Vu l'avis favorable du bureau en date du 07/12/2021,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 5 000.00 € (fonds de concours plafonnée à 10% d'un montant de travaux de 50 000.00 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 5 000.00 € à la commune de La Rosière
- **DIT** que les crédits sont inscrit au budget 2022 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS



N° 2021-136

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/136
Fêtes et cérémonies – Dépenses à imputer au compte 6232**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir consulté le Trésor Public,

Il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Communautaire, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

1- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les vœux de nouvelle année, les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale, les bons cadeaux pour le personnel ou toute personne bénévole travaillant pour la communauté de communes des 1000 Etangs,

2 - les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles

3 - le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations,

4 - les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos)

5 - les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

- **AFFECTE** les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **AFFECTE** les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

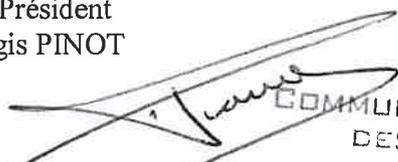
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-137

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

N° 2021/137

Micro crèches : approbation du projet et plan de financement

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Afin de répondre aux besoins d'accueil collectif petite enfance sur le territoire de la CCME, il est proposé la création de deux micro-crèches pouvant accueillir 12 enfants chacune. Cet accueil collectif complétera l'accueil familial déjà existant dans les deux vallées avec une cinquantaine d'Assistantes Maternelles.

Le diagnostic petite enfance réalisé, cette année, permet de définir le nombre et la localisation de ces futurs équipements. Deux micro-crèches seront nécessaires à savoir :

- une à Saint-Barthélemy,
- une à Servance

Le coût pour ces deux structures est estimé à 708 000 € (354 000 €/micro-crèche).

Financements :

- La CAF : 22 500 € par place créée en investissement soit un total de 540 000 €.
- Contrat PACT 2 : 28 500 €
- Reste à charge de la CCME : 139 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création de deux micro-crèches
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions quant à ce projet à la CAF comme au Conseil Départemental.
- **AUTORISE** le Président à lancer le recrutement d'un maitre d'œuvre

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1077 FRANÇAIS



N° 2021-138

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2021**

N° 2021/138

Autorisation de signature d'un protocole avec la gendarmerie

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

La gendarmerie nationale propose une nouvelle organisation territoriale qui concernera le territoire de la CCME et plus particulièrement la Haute vallée de l'Ognon (13 communes).

A terme, les gendarmes seront logés à Champagny et ils auront deux lieux physiques de travail à savoir Champagny et Melisey.

A Melisey, les gendarmes seront installés dans le bâtiment situé à proximité de la France Services rue du moulin mis à disposition gratuitement par la mairie de Melisey.

L'accueil du public se fera :

- lundi, mercredi : 8h30 à 11h30
- vendredi : 14h30 à 17h30
- 1^{er} samedi du mois : 08h30 à 11h30

La surveillance et les interventions se feront par le biais de patrouille quotidienne. En cas d'événement, les communes des 1000 Etangs bénéficieront d'une surveillance et d'une présence sur le territoire H 24.

Chaque commune se verra affectée un gendarme référent. De son côté, la CCME nomme deux élus référents qui assureront le suivi du protocole à savoir Régis PINOT et Henri SAINTIGNY et deux suppléants René DEMANGE et Jean-Marc SIGUST.

Ce protocole entrera en vigueur à la livraison du bâtiment de Melisey. Il sera ensuite reconduit tacitement chaque année pour une période de 5 ans.

Il est proposé de créer une commission « gendarmerie » composée de Régis PINOT, Henri SAINTIGNY, René DEMANGE, Michèle CHIPEAUX, Yves PETRONELLI, Jean-Marc SIGUST, Vincent SARRE, Francis OUDOT et Françoise MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le protocole présenté
- AUTORISE le Président à signer ce protocole et tous les documents afférents

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-139

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/139
Renouvellement du contrat de Monsieur Maxime PETROFF**

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La fréquentation de notre territoire par des touristes est de plus en plus importante. Les offices de tourisme (Faucogney et Melisey) ont vu leur activité fortement augmentée. Afin de répondre à ce surcroît d'activités, un agent a été recruté le 1^{er} janvier 2021 pour une période d'un an comme agent d'accueil à l'office de tourisme. Au regard du travail effectué par ce dernier, il est proposé de renouveler son contrat pendant 12 mois à partir du 1^{er} janvier 2022 à raison de 35h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le renouvellement du contrat de M. PETROFF en référence au grade d'adjoint administratif à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35ème d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil de l'office de tourisme à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 351, indice majoré 328, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2022
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.
- **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

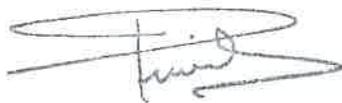
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-140

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/140
Renouvellement du contrat de Madame Virginie DUBAN**

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'ouverture de la France Services intercommunale à Melisey, en février 2021, a nécessité le recrutement de deux salariées, dont Mme DUBAN.

Le travail effectué par les deux agents donne entière satisfaction.

Par conséquent, le premier contrat de Mme DUBAN expirant le 15 février 2022, il est proposé de le renouveler sur le grade d'adjoint administratif principal à partir du 16 février 2022 pour une période d'un an.

Concernant le volume horaire, il est proposé de passer Mme DUBAN de 24h à 35H par semaine.

Cette augmentation répond à deux besoins :

- Augmentation de l'activité de la France Services
- Obligation imposée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de créer des heures de coordination (20h) dédiées au Contrat Territorial Global (CTG) qui succédera au Contrat Enfance Jeunesse en début d'année prochaine.

Jusqu'à maintenant, la CAF acceptait, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), de financer ces heures de coordinations assurées par le directeur de la CCME.

A partir du CTG, ce n'est plus le cas, un personnel dédié doit être nommé.

Cette augmentation horaire sera prise en charge à hauteur de 90% par la CAF.

Il est apparu opportun de s'appuyer sur les agents de la France Services, plus particulièrement Mme DUBAN pour répondre à ces nouvelles exigences.

Mme DUBAN, de par ses expériences précédentes, peut prendre en charge une partie de la coordination. Le directeur continuera de travailler sur cette coordination en lien étroit avec Mme Duban.

Il est donc proposé de passer Mme DUBAN de 24 heures à 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le renouvellement du contrat de Mme DUBAN en référence au grade d'adjoint administratif principal à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période d'un an allant du 16/02/2022 au 15/02/2023 inclus. La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 499, indice majoré 430, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2022



- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-141

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

**N° 2021/141
Renouvellement du contrat de Madame Emilie JEANDON**

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.

Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

L'ouverture de la France Services intercommunale à Melisey en février 2021 a nécessité le recrutement de deux salariées, dont Mme JEANDON.

Le travail effectué par les deux agents donne entière satisfaction.

Par conséquent, le premier contrat de Mme JEANDON expirant le 31 décembre 2021, il est proposé de le renouveler sur le grade d'adjoint administratif principal à partir du 1^{er} janvier 2022 pour une période d'un an, compte de la fréquentation en constante augmentation de la France Services intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le renouvellement du contrat de Mme JEANDON en référence au grade d'adjoint administratif principal à temps non complet à hauteur de 33 heures hebdomadaires relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période d'un an allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 499, indice majoré 430, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2022

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-142

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

N° 2021/142

CREATION D'UN POSTE PERMANENT ADMINISTRATIF

Emploi permanent quel que soit le temps de travail –

Communes de moins de 1 000 habitants ou groupements de communes

de moins de 15 000 habitants

(Loi n°84-53 modifiée – art. 3-3 3°)

NOMENCLATURE: 4.1 Personnels titulaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 3° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la Communauté de Communes des 1000 Etangs (CCME) ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la Communauté de Communes des 1000 Etangs ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes des 1000 Etangs est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes : accueils physique et téléphonique du public, assistance administrative apportée au service, suivi administratif du patrimoine de la CCME, suivi du site internet de la CCME

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le conseil communautaire, à la majorité :

- Décide de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

afin d'assurer les fonctions suivantes : accueils physique et téléphonique du public, assistance administrative apportée au service, suivi administratif du patrimoine de la CCME, suivi du site internet de la CCME

- Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 3° de la loi n°84-53 susvisée,

- En cas de recrutement d'un agent contractuel :

✓ Précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants :

-diplôme et formations requis pour ce type de poste

-expérience acquise sur des postes similaires

✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 356 / indice majoré minimum 334 et l'indice brut maximum 486 / indice majoré maximum 420,

✓ Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

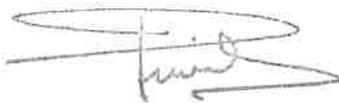
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2021-143

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 DECEMBRE 2021**

N° 2021/143

CREATION D'UN POSTE PERMANENT TECHNIQUE
Emploi permanent quel que soit le temps de travail –
Communes de moins de 1 000 habitants ou groupements de communes
de moins de 15 000 habitants
(Loi n°84-53 modifiée – art. 3-3 3°)

NOMENCLATURE: 4.1 Personnels titulaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 8 décembre pour la session ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	31
Pouvoirs :	8
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	VUILLEMARD Catherine	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mrs JEUDY Jean-Luc, BRICE Jean Marie et GILLET Denis.Pouvoirs: Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme COUTHERUT Sylvie donne pouvoir à Mr OUDOT Francis

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mme LAMBOLEY Christelle donne pouvoir à Mr FAIVRE Gérard

Mr MOUGENOT Guy donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 3° ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la Communauté de Communes des 1000 Etangs (CCME) ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la Communauté de Communes des 1000 Etangs ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes des 1000 Etangs est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes : ménage et entretien du patrimoine intercommunal (siège et 3 gymnases), entretien espaces verts, travaux divers de réparation, suivi des deux véhicules du service.

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le conseil communautaire, à la majorité :

- Décide de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à hauteur de 20 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu, afin d'assurer les fonctions suivantes : accueils physique et téléphonique du public, assistance administrative apportée au service, suivi administratif du patrimoine de la CCME, suivi du site internet de la CCME.
- Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 3° de la loi n°84-53 susvisée,



- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,
 - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants :
 - diplôme et formations requis pour ce type de poste
 - expérience acquise sur des postes similaires
 - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 356 / indice majoré minimum 334 et l'indice brut maximum 486 / indice majoré maximum 420.
 - ✓ Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**